



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 7986

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences des restrictions budgétaires pour le centre d'essais en vol (CEV) de la base aérienne d'Istres. Le CEV est passé de 6 353 heures de vol en 1992 à 5 740 en 1996. Les activités liées à l'armement subissent de plein fouet la forte baisse des crédits de recherche et de développement du budget défense. En effet, elle touche aux compétences majeures de la base, à savoir les systèmes aéronautiques et les missiles aéroportés. C'est pourquoi, il lui demande la stratégie prévue pour les années à venir afin de préserver ce domaine de l'activité aéronautique.

Texte de la réponse

La politique de redimensionnement de notre outil de défense, traduite par la professionnalisation des armées, la réduction de leur format et le renouvellement de leurs matériels s'exprime dans la loi de programmation militaire 1997-2002 du 2 juillet 1996 et dans les ressources budgétaires annuelles, tout en tenant compte de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de la délégation générale pour l'armement (DGA) et de sa direction des centres d'expertise et d'essais (DCE), dont le centre d'essais en vol (CEV) d'Istres est l'un des établissements. L'objectif de réduction du coût d'intervention de la DGA de 30 %, fixé sur la période 1997-2002, et la diminution très sensible des crédits affectés au développement des programmes aéronautiques conditionnent directement l'activité d'un établissement comme le CEV d'Istres. Une baisse très nette du plan de charge et un effort important de réduction de ses coûts internes sont donc à prévoir sur toutes les bases d'essais (Brétigny, Cazaux et Istres). La DCE élabore actuellement un plan stratégique qui doit lui permettre de se structurer pour atteindre ces objectifs, et également de développer des activités de complément et de diversification, de nature à atténuer les conséquences de l'évolution des budgets de défense. Un rapport intermédiaire, diffusé fin 1997 auprès des personnels et des organisations syndicales, a fait l'objet d'une large consultation. Le plan lui-même sera soumis au ministre de la défense, pour décision, au printemps 1998. Les compétences du CEV d'Istres sont nombreuses, notamment en ce qui concerne les capacités d'expertise et d'essais des systèmes aéronautiques civils et militaires. Ces atouts en font naturellement un pôle de regroupement national, voire européen. Les élus concernés seront bien entendu informés de toute restructuration majeure concernant ce centre d'essais en vol et seront associés à l'élaboration des mesures d'accompagnement qui seront mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7986

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4714

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 843